

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MILLAU GRANDS CAUSSES – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école communale, le conseil municipal à la majorité a choisi de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes.

La prestation comprendrait notamment la réalisation et le suivi des études dont le contrat de maîtrise d'œuvre, la passation des marchés de travaux, le suivi de chantier et l'établissement des dossiers de demande de subvention, leur suivi auprès des différents partenaires financiers sollicités ainsi que la gestion administrative et financière de l'opération.

AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT T3 DANS L'ANCIENNE CANTINE SCOLAIRE – CHOIX DES ENTREPRISES

Pour réaliser cette opération, la procédure de passation des marchés est celle de la procédure adaptée, conformément au code des marchés publics.

Compte tenu des dossiers de consultation des entreprises et l'analyse des offres présentée par le cabinet d'architecte, le conseil à l'unanimité a retenu les entreprises ISOTECH (doublage, isolation, cloison sèche), POUGET Patrick (menuiserie intérieure), CABIROU Jean-Luc (chappe, carrelage, faïence), GASTON père et fils (peinture), BOUSSELIER MAURY (électricité, chauffage, wmc), et BALARD Francis (plomberie, sanitaire).

LOCATION SALLES – ESPACE CULTUREL ET SALLE COMMUNALE

La commission « location des salles communales » expose au conseil municipal, qu'il est systématiquement nécessaire de faire intervenir les services techniques de la commune pour nettoyer après chaque location.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de rajouter au prix de location des salles, un montant forfaitaire de 100.00 euros pour le nettoyage. Excepté pour les associations de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Création du groupe de travail pour suivre la réhabilitation de l'ancienne école.